



N° 2022 - 049

Chailley le 22 Juillet 2022

Le MAIRE de CHAILLEY

Vu le Code des Communes,

Vu la Circulaire n° D1 B2/98.002

Vu la demande de l'Association «LES AMIS DU VAUDEVANNE»
Représentée par Monsieur Philippe FERLET,

ARRÊTE



Article premier :

L'Association «LES AMIS DU VAUDEVANNE» est autorisée à organiser un Vide Greniers le **DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022** au VAUDEVANNE - Commune de CHAILLEY.

Article deux :

La manifestation se déroulera sur les abords de la Rue Saint Marc, de la Rue du Bas Fond et de la Rue de l'Ecole, de six heures à dix neuf heures.
L'Association «LES AMIS DU VAUDEVANNE» se charge d'encaisser les frais de participation de ce Vide-Greniers qui est ouvert à tous les particuliers, sauf commerces alimentaires, confiseries, vins et autres, dont l'autorisation expresse sera accordée par l'organisateur.

Article trois :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Préfecture de l'Yonne,
- aux Services de Gendarmerie de SAINT-FLORENTIN,
- aux Services de la Police Municipale de SAINT-FLORENTIN,
- à M. Philippe FERLET, Président de l'Association «LES AMIS DU VAUDEVANNE».

Le Maire,
M. Philippe GUINET-BAUDIN